

«Le bois bostryché est excellent pour la construction»

NEUCHÂTEL Que faire des résineux touchés par le coléoptère ravageur? Loin d'être bons à jeter, ils peuvent être valorisés dans le bâtiment. Léo Chapuisod milite pour démocratiser l'usage de ce bois aux reflets bleus.

PAR CHRISTINE WUILLEMIN

Peu de gens le savent, mais les arbres abattus après une attaque de bostryche peuvent parfaitement être utilisés comme bois de construction. Ce matériau peut même présenter un plus au niveau esthétique. Une bonne nouvelle pour la filière suisse du bois, qui doit de plus en plus régulièrement composer avec ce coléoptère friand de résineux, dont les ravages sont encouragés par les sécheresses à répétition. Dans le canton de Neuchâtel, ce sont les forêts d'épicéas du Val-de-Ruz, des Montagnes et du Val-de-Travers qui paient le plus lourd tribut. L'association Lignum Neuchâtel encourage l'utilisation du bois bostryché. Son chargé d'affaires Léo Chapuisod explique pourquoi cette nouvelle pratique est importante pour l'avenir de nos forêts et des métiers du bois.

Léo Chapuisod, que change l'augmentation des attaques de bostryche dans l'exploitation forestière?

Nous privilégions une gestion durable de notre patrimoine forestier. Les forestiers ne prélèvent, pour exploitation, que l'intérêt – soit l'excédent d'arbres qui a poussé au fil du temps – pour préserver le capital de la forêt. Or, la prolifération du bostryche, ces dernières années, force à sacrifier un grand nombre d'arbres supplémentaires et chamboule toute la gestion forestière. Ce bois, tout à fait utilisable, se retrouve en surnombre sur le marché, car les autres cantons sont tout aussi touchés. L'offre



Selon Léo Chapuisod, chargé d'affaires pour l'association Lignum Neuchâtel, le bois bostryché a un bel avenir dans la construction et le design. DAVID MARCHON

est ainsi plus grande que la demande.

Que devient ce bois bostryché?

Il est souvent utilisé dans les systèmes de chauffage à plaquettes forestières. C'est certes écologique, mais il est dommage de le réduire à ce premier usage. L'idéal serait de favoriser son utilisation en cascade. C'est-à-dire de le valoriser d'abord dans la construc-

tion, ce qui permet de stocker plus longtemps le CO2 qu'il contient. Ensuite, après démolition, ce bois peut être remis à profit dans des panneaux de bois, etc. Et, à la fin de sa vie, il peut enfin être transformé en énergie et relâcher son CO2 dans l'atmosphère.

Qu'est-ce qui freine l'utilisation de ce matériau dans la construction?

Ce bois est victime de fausses croyances. Comme l'arbre duquel il provient a été attaqué par le bostryche, on pense qu'il est de moindre qualité et qu'il perd ses capacités techniques ou statiques. Or, c'est complètement faux, il répond aux normes du bâtiment. L'unique différence avec le bois standard, c'est qu'il peut afficher une coloration bleutée. Cette teinte vient du fait que le bos-

tryche est porteur d'un champignon qu'il emporte avec lui dans ses galeries creusées sous l'écorce. Ce champignon non lignivore, en se développant, donne une touche bleu-gris au bois. Ce dernier n'est pas altéré, c'est purement esthétique. On aime ou pas.

Les architectes et maîtres d'œuvre n'aiment donc pas le bleu?

Ils sont habitués à utiliser du bois neutre, sans couleur. Mais les mentalités évoluent et les particularités du bois, en tant que matière vivante, sont de plus en plus recherchées, notamment par les designers. Ces derniers pourraient tout à fait jouer avec ce bois bleu et créer des œuvres d'art. Mais cela resterait un marché de niche. Il faut surtout encourager un changement sur le marché du bois de construction si nous voulons répondre aux objectifs climatiques fixés. Au lieu d'abattre des arbres sains, pourquoi ne pas mettre à profit ce que nous donne la nature en utilisant les individus bostrychés? C'est à cette prise de conscience que travaille Lignum Neuchâtel. Pour cela, nous nous appuyons sur les incitations étatiques découlant du plan climat.

En quoi consistent ces incitations?

Depuis le mois de juin 2024, le Canton accorde des subventions, à hauteur de 750 000 francs (150 000 francs par an entre 2024 et 2027) aux maîtres d'ouvrage afin de les inciter à utiliser du bois neuchâtois dans la construction. Cela concerne aussi le bois bos-

tryché et nous œuvrons à démocratiser son usage.

Avez-vous des exemples réussis de constructions réalisées en bois bostryché?

Comme nous sommes au début de ce processus, il n'y a pas encore d'exemples connus dans la région. Mais lors de notre dernier apéro bois, qui a eu lieu la semaine dernière au centre forestier de Boudry, un intervenant français a partagé son expérience. Il s'agit de Sylvain Rochet, directeur du bureau d'étude bois et ingénierie bois Teckicea à Pontarlier, dont les nouveaux locaux ont été réalisés avec du bois bleu, issu de l'exploitation forcée par le bostryche. Le résultat est exemplaire: bois local, circuit court, renforcement de la filière bois et construction durable. Je cite aussi l'exemple du Canton de Vaud, qui commence à valoriser le bois bostryché dans ses bâtiments.

Solide, esthétique, durable et pas cher: le bois bleu a finalement tout pour plaire...

Oui, si ce n'est que la valeur de ce bois doit encore correspondre à la réalité. Il provient d'épicéas d'une centaine d'années, les forestiers fournissent le même travail que pour le bois standard et il peut être utilisé quasiment de la même manière. Que les prix se situent 10 ou 20% en dessous de celui du bois vert, cela peut se comprendre. Mais son prix est actuellement dévalué de 50%, c'est trop! L'enjeu est donc double: encourager l'utilisation du bois bostryché et le revaloriser au niveau de son prix.

Des barrières trop basses et pas de poubelles...

LA CHAUX-DE-FONDS Près d'un mois après l'inauguration du Grand Pont, «ArcInfo» souhaitait connaître l'avis des habitants.

«Les Chaux-de-Fonniers râlent beaucoup. Mais, au final, c'est un pont!» Tout sourire, cette jeune piétonne, croisée sur le Grand Pont, à La Chaux-de-Fonds, dimanche 24 novembre, n'a que faire des critiques qu'elle a entendues sur la nouvelle infrastructure reliant le nord et le sud de la Métropole horlogère.

Près d'un mois après son inauguration en grande pompe, «ArcInfo» a réalisé un coup de sonde, armé d'une caméra et

d'un micro. L'aspect visuel est apprécié par les badauds. «Il s'intègre bien à l'architecture chaux-de-fonnière», estime une trentenaire. La pose de bancs est également relevée. «Mais sitôt que l'on observe la vue, on se dit que l'on ne va pas rester pour manger une fondue!», rigole une témoin.

Le manque de poubelles se remarque «par les déchets qui traînent par-ci, par-là», indique un sexagénaire. La Ville de La Chaux-de-Fonds confirme

qu'elles seront installées en début d'année prochaine.

La hauteur des barrières est plus problématique, d'après lui. «Elles me semblent basses en comparaison aux anciennes: j'espère que personne ne sera tenté de mettre fin à ses jours ici.»

Des chauffeurs TransN critiquent le rond-point

«La taille des garde-corps est conforme aux dernières exigences légales», assure Alain



Koenig, chef de l'Office des constructions et aménagements routiers (Ocar) du canton de Neuchâtel. «Il est impossible de se tenir debout avec un parapet fin en verre incliné en direction de l'intérieur du pont, qui plus est avec la présence de la main courante.» Le positionnement des pistes cyclables sur la route – et non sur la promenade – interroge plusieurs témoins. Cette déci-

sion a été guidée par «des questions de continuité de l'itinéraire en direction du sud», indique Marc Arlettaz, ingénieur de la Ville de La Chaux-de-Fonds. «Pour améliorer la sécurité des cyclistes, la vitesse est limitée à 30 km/h.» Dernière pierre d'achoppement relevé par nos témoins: le rond-point au nord du Grand Pont. Deux chauffeurs TransN s'agacent de l'étroitesse de la

route. «Les concepteurs du projet n'ont tout simplement pas tenu compte des transports publics», s'emporte l'un d'eux.

Ce que réfute Marc Arlettaz. Le giratoire a été équipé d'un «anneau intérieur, destiné à ralentir le trafic». Il reste cependant «tout à fait circulaire» pour les véhicules lourds, dont les bus. «A titre de comparaison, le giratoire du Grand-Pont fait 28 mètres de diamètre, alors que celui du Grenier, au sud de la ville, ne fait que 26 mètres.»

«Cette impression vient probablement d'un incident qui s'est déroulé le 22 novembre, impliquant un camion qui a eu des difficultés à circuler en raison des conditions hivernales.» LMA

